



RENDEZ-VOUS
DE LA
BIODIVERSITÉ

**BILAN SYNTHÈSE DES
CONSULTATIONS
ENTOURANT
LE PLAN NATURE 2030**

Décembre 2023



Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
melodie.charest@crem.qc.ca
450-651-2662, poste 107

Équipe de rédaction

Révision : Andréanne Paris, directrice générale

Révision : Katherine Monette, coordonnatrice de l'équipe de milieux naturels et biodiversité

Rédaction : Mélodie Charest, chargée de projets en milieux naturels

Peut être cité comme suit :

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. 2023. Bilan synthèse des consultations entourant le Plan Nature 2030. Longueuil (Québec).



AXES ET CIBLES DU PLAN NATURE 2030

Axe 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois·es à la nature

Cible 1. Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques

Cible 2. Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires

Cible 3. Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec

Cibles 4. Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec

Cible 5. Éviter l'introduction d'espèces envahissantes exotiques (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation

Axe 2. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

Cible 6. Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés

Cible 7. Assurer la durabilité de la foresterie

Cible 8. Assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité

Axe 3. Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Cible 9. Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État

Cible 10. Amener les grandes entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité

Cible 11. Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources

Cible 12. Mobiliser et réorienter le financement privé en faveur de la biodiversité

Axe 4. Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

Cible 13. Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité

Cible 14. Soutenir le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité



RAPPORT DE CONSULTATION *RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ DE LA MONTÉRÉGIE*

En décembre 2022, les projecteurs étaient rivés sur Montréal : la métropole québécoise accueillait la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Le Cadre mondial de Kunming - Montréal pour la biodiversité a été ratifié par plus de 195 pays afin de préserver la nature, et ce, à travers quatre objectifs globaux à atteindre à l'horizon de 2050 et vingt-trois cibles à atteindre à l'horizon de 2030. Le Cadre prévoit, entre autres, la conservation de 30 % des zones terrestres et maritimes, la réduction de 50 % du taux d'introduction des espèces exotiques envahissantes (EEE) et la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés.

Dans cette foulée, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 650 millions de dollars sur sept ans, dont un premier budget de 443,4 millions de dollars pour les cinq prochaines années pour le Plan Nature 2030. À travers deux plans d'action, un de 2024 à 2027 et un second de 2027 à 2030, l'initiative vise à atteindre quatre axes et quatorze cibles, inspirées de celles du Cadre mondial, afin de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité québécoise.

La biodiversité en Montérégie

Bien que le territoire terrestre québécois soit protégé à 16,75 %, une proportion importante de ces aires protégées se situent dans le nord du Québec. Seulement 4,1 % du territoire de la Montérégie est protégé.

La région connaît une carence en milieux naturels et un déclin important de la biodiversité. Avec ses 171 espèces menacées ou vulnérables, la Montérégie est en tête de liste parmi les régions administratives ayant le plus grand nombre d'espèces en situation précaire (Bouttier, 2022).



Cette situation s'explique en grande partie par les nombreuses pressions anthropiques qui ont amené une réduction importante des milieux naturels et la fragmentation de ces derniers. La couverture de chacun des types de milieux naturels est en deçà du seuil minimum recommandé par les experts.

Selon l'outil de référence d'Environnement Canada, Quand l'habitat est-il suffisant?, un couvert forestier de moins de 30 % d'un bassin hydrographique représente une approche très risquée (Bryan et al., 2023). L'approche jugée à faible risque prescrit un couvert forestier de 50 % et nous sommes à seulement 22 % en Montérégie. Autre exemple, pour les milieux humides, la même étude parle de 10 % à l'échelle du bassin versant or, en Montérégie, nous sommes seulement à 5 %.

Ces seuils minimaux permettent d'assurer, à long terme, la viabilité des milieux naturels, leur capacité à supporter l'exploitation qu'on en fait, le maintien de la biodiversité ainsi que l'efficacité des services écologiques rendus.

Plan Nature 2030 : le mandat du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) ont reçu un mandat de concertation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour alimenter la réflexion envers le Plan Nature 2030. Ce mandat se traduit en deux principaux volets pour le CRE Montérégie:

- Susciter une mobilisation régionale entourant l'engagement des décideurs régionaux pour l'atteinte des cibles du cadre mondial sur la biodiversité;
- Réaliser un Rendez-vous de la Biodiversité de la Montérégie.

Notre démarche

Afin d'assurer une compréhension élargie des enjeux, préoccupations, intérêts ainsi que du niveau d'engagement des parties prenantes de la région, la démarche de consultation s'est réalisée en deux grandes étapes.

Tout d'abord, l'équipe du CRE Montérégie s'est intégrée à diverses activités de concertation déjà en cours dans la région pour aller à la rencontre de groupes d'intérêt ciblées. En s'intégrant ainsi à des groupes de travail relativement homogène en termes de participant·e·s et déjà en place, il est généralement plus facile de créer un climat favorable aux partages des réels enjeux et préoccupations ainsi que des attentes, ambitions et besoins envers une telle démarche.

En ce qui a trait à la mobilisation régionale, le CRE Montérégie a donc réalisé plusieurs rencontres de travail avec des groupes ciblés (Table de concertation régionale de la Montérégie, organismes environnementaux, aménagistes, organismes de bassins versants, UPA, etc.) afin de mieux définir leurs pouvoirs d'action, priorités et engagements actuels et futurs.

Dans un second temps, le Rendez-vous de la Biodiversité de la Montérégie, qui s'est tenue le 12 octobre 2023, a réuni, sur invitation, près d'une cinquantaine d'intervenant·e·s de différents milieux (MRC, eau, organismes environnementaux, agriculture, forêt, etc.). L'objectif était de travailler sur des pistes d'actions concrètes pour la région et d'identifier des engagements souhaités par l'ensemble des parties prenantes. Un modèle de résolution-cadre a émergé de l'évènement pour mettre en œuvre des actions concrètes favorisant l'atteinte des cibles du cadre mondial de la biodiversité. Au courant des mois suivants, les parties prenantes de l'ensemble de la Montérégie seront invitées à s'approprier et appuyer cette résolution-cadre.

Nous vous présentons ici une version synthèse des consultations qui se sont tenues. Le CRE de la Montérégie a soumis une version complète des discussions au MELCCFP. Si vous souhaitez consulter la version complète, veuillez contacter Mélodie Charest, chargée de projets, à l'adresse suivante : melodie.charest@crem.qc.ca.

Au total, 67 organisations et 78 intervenant·e·s ont pris part aux activités entourant le Rendez-vous de la Biodiversité de la Montérégie.

Secteurs d'activités	<i>Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie</i>			Ateliers de travail ciblés		Total	
	Nombre d'organismes invités	Nombre d'organismes présents	Nombre de participant·e·s	Nombre d'organismes présents	Nombre de participant·e·s présents	Nombre d'organismes	Nombre de participant·e·s
Municipal	25	13	13	15	15	28	28
Gouvernement	13	5	7	1	2	6	9
Organisme de protection	11	6	8	10	11	16	19
Forêt	4	3	4	0	0	3	4
Eau	9	3	3	3	3	6	6
Finance	4	0	0	0	0	0	0
Académique	2	2	2	0	0	2	2
Santé	1	1	1	0	0	1	1
Premières Nations*	2	0	0	0	0	0	0
Sports et loisirs	4	1	1	0	0	1	1
Agricole	3	3	4	1	4	4	8
Total	85	37	43	30	35	67	78

Priorisation des axes et des cibles du Plan Nature 2030

Les différentes activités ont permis d'identifier les cibles prioritaires à mettre en œuvre dès la première année du Plan Nature 2030 :

- 61 % → Cible 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques.
- 53 % → Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État.
- 33 % → Cible 4 : Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec.
- 28 % → Cible 2 : Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires.
- 28 % → Cible 6 : Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés.
- 22 % → Cible 3 : Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec.
- 22 % → Cible 5 : Éviter l'introduction d'espèces envahissantes exotiques (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

Les principales préoccupations

Les participant·e·s ont formulé à de nombreuses reprises l'urgence d'agir et le momentum qui sévit en Montérégie pour la mise en œuvre du Plan Nature 2030. Malgré cette volonté d'agir, plusieurs défis et préoccupations ont émergé des conversations :

- Il y a un manque de ressources et d'expertises dans les organisations pour contribuer pleinement à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030, notamment en ce qui concerne la protection, la restauration des milieux naturels et l'aménagement du territoire.
- Il y a un besoin de cohérence entre les différentes politiques, lois et règlement et le Plan Nature 2030, et ce, à toutes les échelles de gouvernance. À titre d'exemple, la loi sur l'expropriation déguisée a été nommée à maintes reprises pour illustrer ce besoin de cohérence.
- Dans un contexte où le territoire est à 98% de tenure privées, les initiatives de protection et de restauration sont volontaires et souvent réalisées à l'échelle de propriété, ce qui peut rendre difficile l'établissement d'une orientation régionale précise.
- Le Plan Nature 2030 doit reposer sur une approche collaborative et une responsabilité partagée, ce qui amène un défi de briser les silos entre les différents Ministères et organismes qui mettront en œuvre le Plan Nature 2030.
- Les mécanismes inexistant pour suivre l'évolution des cibles de façon régionale et ainsi maintenir la mobilisation et assurer une mise en œuvre agile et efficace.
- L'urgence d'agir a été soulignée à plusieurs reprises en lien avec la destruction/fragmentation soutenue des milieux naturels et agricoles au courant des dernières décennies dans la région.
- La complexité et la lenteur des processus de désignation d'aires protégées, particulièrement pour la catégorie paysage humanisé, qui nuisent à la progression de la protection dans la région.
- L'engagement des propriétaires privés envers la conservation, la restauration ou la mise en place de pratiques durables favorisant la biodiversité nécessite l'établissement d'un lien de confiance et un accompagnement sur plusieurs années et est souvent incompatible avec l'approche par projet.
- Le défi de conciliation des usages et de la biodiversité, dans le contexte que la Montérégie abrite la plus grande proportion de terres agricoles au Québec.

- Le domaine agricole travaille de plus en plus fort pour faciliter l'adoption des meilleures pratiques, comme une gestion plus saine des pesticides et l'aménagement des bandes riveraines. Il est nécessaire d'avoir une stratégie plus englobante pour la gestion des bandes riveraines.

Intégrer la biodiversité au cœur des décisions des parties prenantes de la Montérégie

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide et efficace du Plan Nature 2030 en Montérégie, les participants ont été invités à nous partager leurs projets et leurs besoins lors des différents ateliers. L'importance de bâtir sur les projets, outils et expertises déjà existants a été soulevée à maintes reprises. En effet, ces derniers doivent être bonifiés, et ce, avec des moyens financiers.

CONSOLIDER

- **Bonifier les outils d'aménagement du territoire existants** (territoire PMAD, schéma d'aménagement, PRMHH, PDZA et plans d'urbanismes, etc.) en y intégrant les milieux naturels, les corridors écologiques ainsi que les services écosystémiques.
- **Harmoniser et consolider les programmes de financement** tel que la Trame Verte et Bleue, ALUS Montérégie, etc.
- Consolider les différents règlements et lois afin de favoriser l'action rapide et une harmonisation avec les réalités montérégiennes. La Loi sur l'expropriation déguisée est mentionnée à plusieurs reprises.
- Consolider les partenariats avec les organismes de conservation locaux qui, de par leur expertise et leur mission, jouent un rôle central dans l'atteinte des cibles du Plan Nature 2023.
- Consolider les outils existants ainsi que le transfert de connaissance via l'accès aux données.
- Consolider, mettre en œuvre et assurer un suivi des **outils régionaux** contribuant aux cibles du Plan Nature 2030, tel que :
 - L'entente sectorielle sur la Forêt
 - La stratégie bioalimentaire de la Montérégie
 - Le projet de Stratégie régionale de prévention et de lutte contre les EEE
 - Le projet de Navigation responsable
 - La Feuille de route en économie circulaire de la Montérégie
- Valorisation et enrichissement de la diversité biologique des parcs et espaces verts
- Augmenter le couvert de canopée.

CRÉER

- Mettre en place une **gouvernance participative** simplifiée regroupant toutes les parties prenantes (premières nations, organismes de conservation, CMM, municipalités, MRC, agriculteurs, propriétaires, etc.) pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan Nature 2030. En ce sens, les élu·e·s doivent travailler en synergie afin d'augmenter les retombées et diminuer les coûts et assurer le déploiement de stratégie concertée et adaptées à la réalité du territoire.
- **Désigner les collines Montérégiennes et le Mont Rigaud aires protégées** de type paysage humanisé et reconnaître ainsi leur rôle de noyaux de biodiversité.
- **Création de nouvelles aires protégées**, tel qu'un refuge faunique au Boisé du Tremblay.
- **Programme de formation pour les gestionnaires et élus municipaux**, via des ateliers sur la conservation.

- Créer des ressources techniques et humaines pour accompagner différents acteurs municipaux et assurer une certaine maîtrise/expertise des enjeux environnementaux et de la biodiversité.
- Développer une communauté de pratique régionale pour l'accompagnement et le suivi des bandes riveraines agricoles à travers l'ensemble des MRC;
- Mettre en place une stratégie régionale de communications entourant la conservation des milieux naturels destinées à l'ensemble des parties prenantes;
- Développer une stratégie régionale de restauration des milieux naturels.

Quelques idées innovantes

L'urgence d'agir et de mettre en œuvre des actions a été réitérée par tous les participant·e·s. Au cours des discussions, des idées innovantes ont été partagées. Bien que celles-ci n'ont pas nécessairement fait l'objet de consensus, elles ont permis d'alimenter les réflexions et pourraient être approfondies dans les prochaines années pour évaluer leur faisabilité.

- Créer une entente sectorielle sur la biodiversité (avec le financement nécessaire).
- Créer un Office de consultations publiques pour les petites municipalités, au sein des MRC, afin que les citoyens puissent se sentir écoutés et que leur voix puisse avoir un impact.
- Création d'une Commission de protection des territoires naturels.
- Créer des stratégies d'utilisation durable du territoire.
- Créer des outils d'écofiscalité ayant pour objectif la protection et la bonification des milieux naturels.
- Créer une autorité morale forestière du sud de la province afin qu'elle puisse rejoindre le grand public via des campagnes de communication.

Les engagements souhaités pour la Montérégie

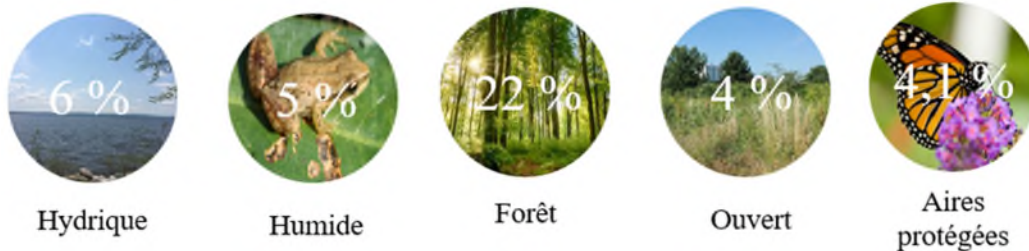
Enfin, les participant·e·s ont partagés leurs réflexions quant aux engagements qu'ils souhaiteraient être adoptés par les organisations de la Montérégie. Ces souhaits ont servi à bâtir les résolutions cadres partagées avec les organisations montérégiennes. Voici quelques un des souhaits exprimés lors du Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie :

- Un arrêt complet de la destruction des milieux naturels en Montérégie.
- Un support accru du gouvernement québécois. Ce support devrait se manifester de deux manières, soit l'augmentation des ressources financières et une consolidation et une simplification des lois et des règlements afin de faciliter la mise en œuvre d'action.
- Créer des lieux de discussion, de collaboration et de concertation entre les acteurs de la Montérégie dans l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030.
- Une plus grande mobilisation pour la lutte contre les EEE via la sensibilisation.
- Réaliser davantage d'activité de restauration et de conservation de la biodiversité, via l'acquisition, la sensibilisation auprès des propriétaires de terres privées, la création de bandes riveraines, etc.
- Poursuivre le travail de mobilisation/d'accompagnement de certains groupes ou de ressources.
- Poursuivre les projets existants ou déjà prévus qui s'alignent avec l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030.
- L'adoption d'une vision montérégienne et multidisciplinaire de la conservation et la préservation de la biodiversité.

Résolution-cadre – Thématique « Municipalité »

Dans la foulée de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le gouvernement du Québec a annoncé en décembre 2022 une enveloppe de 650 millions de dollars, sur une période de quatre ans, pour le Plan Nature 2030. À travers deux plans d'action, un de 2024-27 et un de 2027-30, l'initiative vise à atteindre quatre axes et quatorze cibles, inspirées de celles du Cadre mondial de Kunming – Montréal pour la biodiversité, afin de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité québécoise.

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie a été mandaté pour réaliser un *Rendez-vous de la Biodiversité*, qui s'est tenu le 12 octobre 2023 à Otterburn Park, et une résolution-cadre afin de mobiliser les acteurs de la Montérégie en vue de l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030. Voici un portrait le bilan de la Montérégie :



Afin de consolider les actions et les acquis du milieu municipal qui s'inscrivent dans le sens du Plan Nature 2030, le CRE de la Montérégie vous invite à adopter une résolution-cadre. En plus d'affirmer votre engagement et de vous rallier à un mouvement régional, vous pouvez, la résolution-cadre permet d'initier de nouveaux éléments. Vous êtes invité·e·s à apporter des modifications à la résolution-cadre.

La résolution-cadre

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU que la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité ([Engagement de Montréal](#)) ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un [Plan Nature 2030](#) qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

ATTENDU que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature ;

ATTENDU qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

ATTENDU que les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

ATTENDU que 98 % du territoire montréalais est de tenure privée ;

ATTENDU que les villes et municipalités, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030 ;

ATTENDU que les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être maximiser afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ;

ATTENDU qu'il manque de ressources techniques et humaines pour accompagner les différents acteurs locaux et assurer une certaine maîtrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité ;

ATTENDU que l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ne repose pas uniquement sur les municipalités et les villes, mais sur la mise en commun des forces d'un ensemble de parties prenantes de la Montérégie ;

ATTENDU que chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle.

ATTENDU que les diverses consultations réalisées par le CRE de la Montérégie, dans le cadre *Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie*, ont mené à la priorisation des cibles :

- Cible 1 : **Aménager le territoire** en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques.
- Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la **gouvernance** de l'État.
- Cible 4 : Protéger les **espèces menacées ou vulnérables** (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec.
- Cible 2 : Amorcer la **restauration de 30 %** des écosystèmes dégradés prioritaires.

- Cible 6 : Assurer la **durabilité de l'agriculture** et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés.
- Cible 3 : **Conserver 30 %** des milieux continentaux et marins du Québec.
- Cible 5 : Éviter l'introduction d'**espèces envahissantes exotiques** (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

IL EST PROPOSÉ PAR:

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU :

Que [nom de votre organisation] s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour les cibles suivantes:

- **Cible 1: Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques**, par exemple via la collaboration avec la [MRC ou l'agglomération] pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, également via son plan d'urbanisme et ses outils réglementaires qui permettent d'encadrer la biodiversité ;
- **Cible 2: Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires**, par exemple via la collaboration à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, la restauration des berges érodées et la bonification de la biodiversité sur les terrains municipaux, par exemple par des plantations ou la gestion différenciée ;
- **Cible 3: Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec**, par exemple par l'identification des propriétés municipales ayant un potentiel intéressant pour la biodiversité et évaluer les stratégies de protection;
- **Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation**, par exemple par ses outils réglementaires sur les espèces nuisibles et la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur des sites prioritaires;
- **Cible 6: Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, de réduire les risques de pollution affiliés**, par exemple via son Plan d'agriculture urbaine, Ville nourricière ;

- **Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la diversité.**

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour ses citoyens tout en respectant la capacité de supports des milieux naturels (axe 1) ;

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier et le suivi sur les actions qui visent l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ;

À identifier une ressource humaine au sein de votre organisation responsable des projets qui a trait à la biodiversité et à offrir une formation continue et un soutien au personnel municipal et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces objectifs (cible 9);

À collaborer avec les autres villes, municipalité, MRC, parties prenantes et les communautés autochtones afin d'atteindre les cibles du Plan Nature 2030 (cibles 13 et 14);

À passer à l'action rapidement en travaillant de manière collaborative avec les différents acteurs du territoire et en consolidant des projets existants (cible 13);

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 en matière de connectivité écologique et de protection du territoire (cible 1) ;

À identifier les espèces menacées ou vulnérables (EMV) présentes sur le territoire et évaluer les actions pouvant être menées pour réduire les menaces et contribuer à leur rétablissement (cibles 4) ;

À évaluer la possibilité de mettre en place un fonds pour la biodiversité ou contribuer financièrement à des programmes qui supportent des projets visant à protéger ou restaurer la biodiversité, tel qu'ALUS Montérégie (cible 12).

Les cibles et les axes du Plan Nature 2030

Axe 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

Cible 1. Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques

Cible 2. Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires

Cible 3. Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec

Cible 4. Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec

Cible 5. Éviter l'introduction d'espèces envahissantes exotiques (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation

Axe 3. Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Cible 9. Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État

Cible 10. Amener les grandes entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité

Cible 11. Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources

Cible 12. Mobiliser et réorienter le financement privé en faveur de la biodiversité

Axe 2. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

Cible 6. Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés

Cible 7. Assurer la durabilité de la foresterie

Cible 8. Assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité

Axe 4. Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

Cible 13. Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité

Cible 14. Soutenir le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité